

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/156
13 septembre 2003

(03-4928)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

BAHAMAS

Déclaration de S.E. M. Leslie Miller
Ministre du commerce et de l'industrie
(En qualité d'observateur)

C'est un honneur et un privilège pour ma délégation d'assister à cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et, pour moi, d'avoir l'occasion de m'adresser à cette auguste assemblée. Je voudrais tout d'abord féliciter le gouvernement mexicain et le Comité d'organisation de l'OMC pour l'excellence des dispositions qui ont été prises ici, dans cette belle et historique cité de Cancún, pour assurer le succès de la présente réunion.

Les Bahamas sont l'un des 27 pays observateurs qui souhaitent adhérer à l'OMC. En juillet 2001, quand le gouvernement des Bahamas a demandé à bénéficier du statut d'observateur auprès de l'OMC, l'accent a été mis sur notre attachement aux idéaux du libre-échange et du commerce équitable et sur notre volonté de participer activement à un système commercial mondial fort, viable, transparent, équitable et prévisible, étant entendu que cette participation se ferait dans des conditions mutuellement avantageuses, que ce soit pour les Bahamas ou pour les autres pays Membres de l'OMC, et qui devraient continuer à faciliter la croissance et le développement durables à long terme de notre nation.

Dès l'obtention du statut d'observateur, en 2001, le gouvernement bahamien a entrepris la préparation d'un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur, document qu'il a l'intention de soumettre à l'OMC d'ici la fin décembre 2003, ce qui marquera officiellement le début du processus d'accession à l'OMC.

Au cours des deux dernières années, le Secrétariat de l'OMC a joué un rôle décisif dans la fourniture d'une assistance technique et d'une formation à des fonctionnaires bahamiens, afin de contribuer au renforcement des capacités et des connaissances relatives à l'Organisation mondiale du commerce et aux Accords de l'OMC. L'installation d'un centre de référence de l'OMC au Collège des Bahamas en septembre 2002 a profité aux enseignants, aux étudiants et au public en général. Par ailleurs, plusieurs fonctionnaires bahamiens ont participé à un cours de formation organisé à Genève régionalement et localement. Nous sommes très reconnaissants au Secrétariat de l'OMC pour son assistance et attendons avec intérêt de recevoir une aide continue et des conseils suivis, ainsi que de bénéficier de l'expérience d'autres pays Membres, en particulier de celle des nations sœurs caraïbes, à mesure que nous procédons à l'édification d'un large consensus et à une sensibilisation au sujet de l'OMC.

Les Bahamas sont une petite nation insulaire vulnérable et en développement, pour laquelle les droits de douane sont la principale source de revenus pour l'administration centrale. L'application des droits de douane est généralisée, sans discrimination des marchandises sur la base de leur origine. Le secteur des services, dominé par les services relatifs au tourisme, les services financiers, les services de transport maritime et les autres services auxiliaires, représente environ 65 pour cent du

PIB et a toujours été ouvert aux investisseurs étrangers. Les négociations de l'AGCS seraient donc particulièrement importantes pour les Bahamas.

Le gouvernement bahamien n'ignore pas les difficultés qui nous attendent à mesure que nous avançons dans la procédure d'accession à l'OMC. Nous sommes aussi pleinement conscients des grandes difficultés que des pays en développement comme le nôtre ont rencontrées pour respecter et mettre en œuvre les engagements de l'OMC et s'efforcer de concilier les politiques nationales, qui visent à promouvoir la croissance et le développement économiques à long terme, avec la nécessité non moins importante d'assurer une intégration dans l'économie mondiale.

Nous saluons la récente décision prise par l'OMC sur la question de la fourniture de médicaments génériques à prix réduits aux pays en développement. Cette mesure montre que les idéaux de l'OMC sont bel et bien accessibles. Avant la fin du présent cycle, il est impératif que d'autres questions présentant un intérêt pour les pays en développement, y compris les subventions agricoles, le traitement spécial et différencié et la réduction et l'élimination progressives des droits de douane, soient traitées de manière pragmatique, équitable et transparente.

Au cours de cette cinquième réunion, il faudrait que les nations développées ne ménagent aucun effort pour ouvrir la voie vers des solutions pratiques, réalistes et efficaces aux questions qui suscitent des préoccupations et empêchent les négociations de progresser. Pendant le présent cycle de négociations, les Membres de l'OMC doivent faire en sorte que l'Organisation soit à l'écoute des besoins de tous ses Membres et qu'elle s'efforce d'y répondre, s'agissant en particulier des petits pays en développement, auxquels il est nécessaire de ménager une plus grande souplesse et des périodes de transition plus longues pour satisfaire à leurs obligations et dont la pleine participation aux travaux de l'OMC doit être facilitée, conformément au principe consacré par l'expression "traitement spécial et différencié". Tout en progressant dans sa quête pour l'accession à l'OMC, les Bahamas souhaitent que le processus de négociation soit harmonieux et bénéfique et que l'OMC continue de transmettre à ses Membres un message d'espoir dans l'avènement d'un système plus équitable d'échanges commerciaux entre pays développés et pays en développement.
